



Commune de
Blonay - Saint-Légier

CONSEIL COMMUNAL

Blonay, le 13 février 2026

Préavis 03-2026 concernant le renouvellement des places de jeux, pour un montant total de CHF 265'000.-

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 10 février 2026 présidée par M. Charles Morard, président.

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,

vu le préavis 03-2026,

vu les rapports des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté l'amendement de la COFIN et de la commission ad hoc à la majorité (61 oui, 2 non, 8 abstentions), à savoir :

Amendement

➤ De lui accorder à cet effet un montant de CHF 160'713.45 TTC

a accepté à la majorité (69 oui, 1 non et 1 abstention), les conclusions du préavis municipal amendé, à savoir :

➤ D'autoriser la Municipalité à réaliser le renouvellement des places de jeux pour enfants, tel que décrit dans le présent préavis ;
➤ De lui accorder à cet effet un montant de CHF 265'000.- CHF 160'713.45 TTC

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 10 février 2026.

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le président



Charles Morard

La secrétaire



Ariane Wunderli